



Suite congé parental: avenant au contrat

Par **pressionemploye**, le **12/05/2013 à 18:12**

Bonjour,
Je voulais avoir une précision quant à la situation dans laquelle je me trouve.
Je suis en congé parental pour encore quelques jours, on me change de poste car impossibilité d'aménager mes horaires compatibles à ma nouvelle vie de famille.
Je dois redescendre en grade, toutefois, je me dirige vers une autre entreprise (autre entité) mais qui appartient toujours au même groupe. Ma DRH m'explique que j'aurais le même salaire que la personne que je vais remplacer (pour cause de licenciement).
A t-il le droit de baisser mon salaire ?
Pouvez-vous SVP me préciser s'il y a une différence entre salaire de base brut et salaire brut ?
Merci

Par **pepelle2**, le **13/05/2013 à 21:11**

Il a le droit de baisser votre salaire si vous êtes d'accord. J'ai suivi votre affaire sur un autre forum. On vous proposait une reprise avec des horaires qui étaient incompatibles avec votre vie de famille. On vous propose des horaires qui vous conviennent mais sur un autre poste, moins haut hiérarchiquement que ce que vous aviez et donc avec un salaire plus bas. C'est une proposition qu'on a le droit de vous faire A vous d'accepter ou non.
Un salaire de base brut est un salaire avec taux horaire X 151.67h (si vous êtes temps plein)
Un salaire brut , c'est le salaire de base brut + d'autres éléments comme par exemple les heures sup (tous les éléments soumis à cotisations)

Par **pressionemploye**, le **13/05/2013 à 21:55**

Merci infiniment de ta réponse, c'est très explicite.
J'avais peur de me faire avoir car ils sont expert dans l'art de nous mettre la pression , aucune reconnaissance mais tout tout ça c'est un autre sujet.
Juste une dernière chose, penses-tu que ce soit judicieux de leur parler de mon collègue pour qui ils n'ont pas du tout touché à son salaire ou je dois me plier sans rien dire (ce qui me ressemble pas vraiment) car je suis en fait curieuse de connaître leur réponse.

Par **pepelle2**, le **13/05/2013 à 22:03**

Oui, vous pouvez toujours tenter le coup, vous ne risquez pas grand-chose.